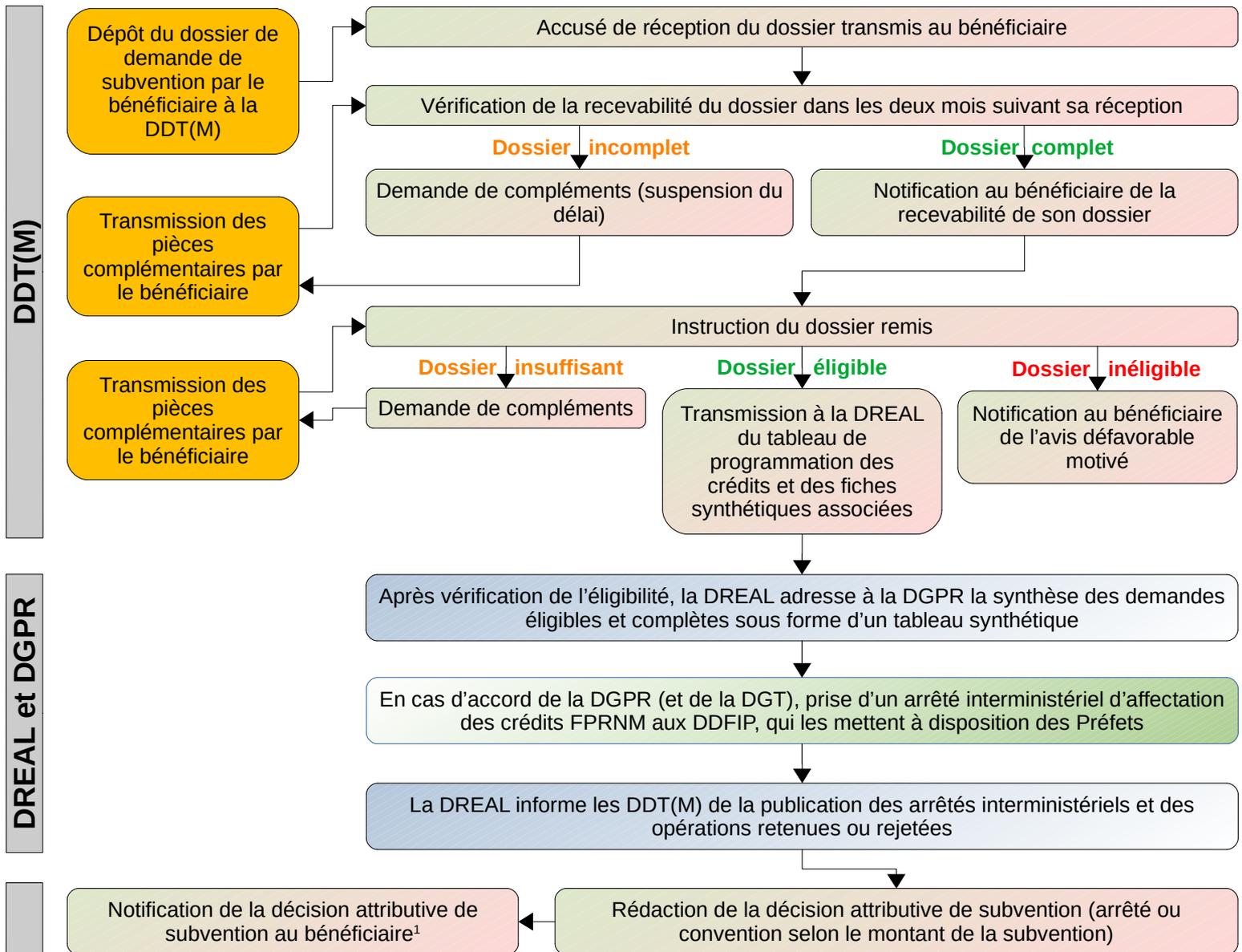
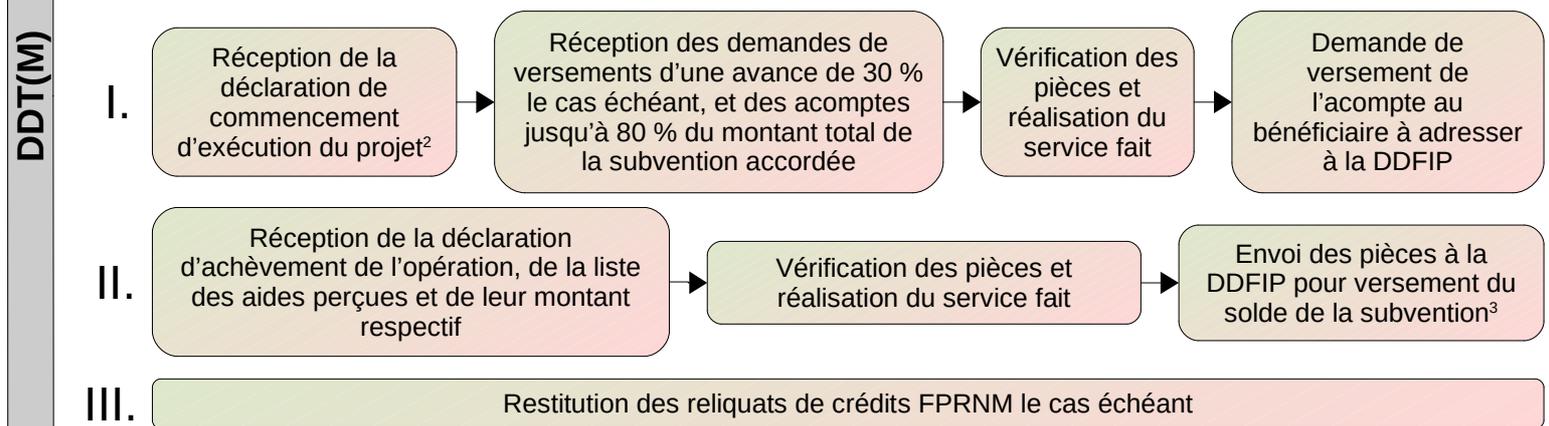


Procédure d'attribution et de versement des subventions Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)

Phase d'instruction des demandes de subvention



Phase de suivi des demandes de paiement



¹ Cette décision doit intervenir dans un délai de 8 mois à compter de la date de l'accusé de réception du dossier

² Cette déclaration doit être faite dans un délai maximum de 2 ans à compter de la notification de la décision attributive de subvention

³ Les pièces doivent être envoyées dans un délai de 12 mois à compter de la date prévisionnelle d'achèvement du projet mentionnée dans la décision attributive